



## **CHARTRE DES CHERCHEURS/CHERCHEUSES INVITE(E)S**

### **A/ Définition**

Un(e) chercheur/chercheuse invité(e) est un enseignant-chercheur ou un(e) chercheur/chercheuse (confirmé(e) ou post-doctorant(e)) qui est accueilli pour une durée déterminée au sein de l'UMR 8150. Les collègues souhaitant être accueillis comme chercheuses/chercheurs invité(e)s peuvent candidater au titre de l'histoire et théorie des arts, ainsi que des branches disciplinaires représentées dans le Centre André Chastel. Un(e) chercheur/chercheuse doit avoir des interactions fortes avec des membres de l'unité et ses travaux de recherche doivent s'inscrire au sein des thèmes du Centre.

### **B/ Durée**

La durée de l'invitation est définie d'un commun accord entre la direction et le chercheur/chercheuse (entre 4 et 6 semaines).

### **C/ Implications**

Les chercheurs/chercheuses s'engagent à participer à la vie du laboratoire en contribuant aux activités scientifiques (colloques, journées d'études, séminaires...), en accord avec le(s) membre(s) invitant du Centre André Chastel.

Les chercheurs/chercheuses invité(e)s ne peuvent être porteurs d'un programme.

Lors de leur séjour au Centre André Chastel, les chercheurs/chercheuses invité(e)s sont prié(e)s de mentionner le rattachement au Centre André Chastel à l'occasion de la participation à des colloques, séminaires ou dans ses publications.

A l'issue de leur séjour, les chercheurs/chercheuses invité(e)s doivent remettre à la direction du Centre un rapport faisant état de leurs activités et des résultats de leurs recherches pendant la période d'accueil dans le laboratoire.

### **D/ Engagement du Centre André Chastel**

Pendant la durée du séjour, les chercheurs/chercheuses invité(e)s bénéficient d'un bureau équipé dans les locaux du Centre, et, si le séjour n'est pas financé par l'institution d'appartenance, d'une aide d'un montant maximum de 1000 € (pour l'hébergement et/ou les frais de voyage).



## **E/ Procédure**

Les candidatures doivent être présentées par un membre titulaire et transmises à la direction. Le dossier sera composé du CV du candidat et d'un projet de recherche (en anglais ou en français, 1000 mots maximum). Les candidatures seront ensuite présentées au Conseil d'Unité.